



**SECTION SYNDICALE D'ACADEMIE (SSA) DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS DU MOYEN ET SECONDAIRE DU SENEGAL
(SAEMSS) DE LOUGA
Tel : 77 649 00 79**



**RAPPORT DE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) 2023 ET ANNÉES
ANTÉRIEURES POUR LE CORPS UNIQUE DES PEM**

Ce mercredi 22 novembre 2023 à la salle de conférence de la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP), les 8 commissaires élus du SAEMSS sur les 10 commissaires pour le corps unique des Professeurs de l'Enseignement Moyen (PEM) ont participé aux travaux des commissions administratives et paritaires (CAP) de l'année 2023 et années antérieures. Les travaux ayant démarré à 09 h 50mn ont été conduits par M. Amadou Legrand DIOP, chef de division des enseignants (DENS) de ladite direction.

Les travaux ont été ouverts par la présentation de l'équipe de la fonction publique, des différents commissaires élus et des représentants du Ministère de l'Éducation Nationale et de la solde.

À l'entame de la rencontre, la partie syndicale est revenue sur les recommandations qui avaient été formulées à l'occasion de la précédente commission. Il s'agit entre autres :

- De relever la péréquation à 80% ;
- De prendre l'entier naturel supérieur après application de la péréquation ;
- De disposer du fichier des fournées pour chaque grade et chaque année en vue de mieux suivre ;
- D'élaborer le guide du commissaire ;
- Et de répondre aux appels des commissaires pour la prise en charge des requêtes.

La partie syndicale est restée sur sa faim concernant les réponses fournies à leurs recommandations.

Ensuite, il a été fait l'explication du vocabulaire associé aux CAP notamment :

- 1^{er} tour signifie que le candidat compétit pour la première fois pour le grade,
- 2^e tour signifie que le candidat compétit pour la deuxième fois pour le même grade,
- 3^e tour signifie que le candidat compétit pour la troisième fois pour le même grade,

Donc le candidat battu est réinscrit l'année suivante au tour supérieur.

Le 4^e tour ne concernent que les battus dans les grades 4 et 3 et à cet instant l'agent passe par ancienneté (ANC) pourvu qu'il ait une note au moins égale à 12.

De la même manière, les candidats des grades 2 et 1 inscrits au 3^e tour passent par ancienneté (ANC) avec également une note supérieure ou égale à 12.

Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de 4^e tour pour les grades 2 et 1.

- Une fournée, c'est le tableau des agents promouvables compétissant pour un même grade ;
- La péréquation c'est le pourcentage d'agents promouvables qui passent dans chaque fournée. il est de l'ordre de 60% pour les fonctionnaires et 50% pour les non-fonctionnaires.

Donc les 60% qui passent sont projetés à la fournée correspondante à leur date d'effet et les 40% qui sont battus sont réinscrits l'année suivante au tour supérieur.

Le nombre de passants est déterminé en multipliant par 60 et en divisant par 100 l'effectif de la fournée puis arrondir le nombre obtenu par défaut ou par excès selon la valeur de la partie décimale au cas où le nombre trouvé n'est pas un entier.

- Un agent est dit réservé (R) lorsqu'il compétit pour plusieurs années et que, par exemple, les notes des dernières années ne soient pas disponibles.

Il a enfin terminé son exposé en précisant les critères de sélection qui sont les suivantes :



**SECTION SYNDICALE D'ACADEMIE (SSA) DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS DU MOYEN ET SECONDAIRE DU SENEGAL
(SAEMSS) DE LOUGA**



Tel : 77 649 00 79

1. Note maximale de l'année en compétions et années antérieures (la meilleure note de toutes les notes qui entrent en jeu) ;
2. Le tour (de Z à A) ;
3. La date (J /M/A) d'effet du grade (du plus ancien au plus récent) ;
4. La date d'entrée dans la fonction publique (du plus ancien au plus récent)
5. La date (J/M/A) de naissance (du plus âgé au plus jeune).

Puis, les techniciens de la division ont projeté à l'aide d'une vidéoprojecteur les résultats ainsi présentés :

I. STATISTIQUE PAR CLASSE ET ANNÉES

CLASSE	ANNÉE	PROMOUVABLES	PASSENT (60%)	BATTUS (40%)	ANC	HP	R
3 CL	2007	01	01	0	0	0	0
	2011	02	01	01	0	0	0
	2012	04	02	02	0	0	0
	2013	05	03	02	0	0	0
	2014	03	02	01	0	0	0
	2015	03	02	01	0	0	0
	2016	03	02	01	0	0	0
	2017	05	03	02	0	0	0
	2018	05	03	02	0	0	0
	2019	04	02	02	0	0	0
	2020	05	03	02	01	0	0
	2021	06	04	02	0	0	0
	2022	35	21	14	0	0	0
	2023	287	172	115	0	0	0
	CUMUL	366	221	145	01	0	0
2E CL	2011	01	01	0	0	0	0
	2013	02	01	01	0	0	0
	2014	01	01	0	0	0	0
	2015	01	01	0	0	0	0
	2016	04	02	02	0	0	0
	2017	06	04	02	0	0	0
	2018	03	02	01	0	0	0
	2019	16	10	06	0	0	0
	2020	38	23	15	0	0	0
	2021	79	47	32	01	0	0
	2022	116	70	46	0	0	0
	2023	454	272	182	03	0	0
		CUMUL	681	434	247	04	0
1ERE CL	2011	0	0	0	0	01	0
	2012	01	01	0	0	0	0
	2013	01	01	0	0	0	0
	2016	01	01	0	0	0	0
	2017	02	01	01	0	0	0
	2018	03	02	01	0	0	0



**SECTION SYNDICALE D'ACADEMIE (SSA) DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS DU MOYEN ET SECONDAIRE DU SENEGAL
(SAEMSS) DE LOUGA
Tel : 77 649 00 79**



	2019	14	08	06	0	0	0
	2020	25	15	10	0	0	01
	2021	39	23	16	03	01	0
	2022	104	62	42	0	0	0
	2023	389	233	156	0	0	0
	CUMUL	579	347	232	03	01	01
CL EXP	2014	02	01	01	0	0	0
	2015	01	01	0	0	0	0
	2017	01	01	0	0	0	0
	2018	02	01	01	0	0	0
	2019	03	02	01	0	0	0
	2020	07	04	03	0	0	0
	2021	14	08	06	0	0	0
	2022	22	13	09	0	0	0
	2023	102	61	41	01	0	0
	CUMUL	154	92	62	01	0	0

II. STATISTIQUE CUMULÉE PAR CLASSE

CLASSE	PROMOUVABLES	PASSENT (60%)	BATTUS (40%)	ANC	HP	R
3E CLASSE	366	221	145	01	00	00
2E CLASSE	681	434	247	04	00	01
1ERE CLASSE	579	347	232	03	01	01
CLASSE EXCEPTIONNELLE	154	92	62	01	00	00
CUMUL	1780	1094	686	09	01	02

En résumé, sur les 1553 candidats pour le corps unique PEM, 1094 passent ; soit un taux d'avancement de 70,44%.

Globalement, 18 475 agents sont promus sur les 20 449 inscrits sur la liste définitive. Soit un taux de 90,35%.

À 16h, une cérémonie de clôture a été présidée par le Directeur de la Fonction Publique.

IL a rappelé que, contrairement à cette année à laquelle la commission s'est tenue en 3 jours, les commissions se tenaient en 3 mois.

Si cela a été possible c'est parce qu'un travail a été fait en amont dans les 16 IA.

Sur ce, en allant vers la digitalisation des procédures, les commissions peuvent passer de 3 jours à 30 minutes.

Cela est bien possible au regard des avancées notoires ayant conduit au vote électronique des commissaires.

Il rappelle que les dépouillements des votes des commissaires dans le format archaïque duraient 3 mois.

Nous tendons vers la digitalisation intégrée et pour la gestion du courrier, un pas important a été noté au niveau du Ministère de l'Éducation à travers Mirador.

Et il rassure qu'avec GIRAFFE 2, la fonction publique tend vers l'approfondissement et l'élargissement de la digitalisation pour plus d'efficacité.



**SECTION SYNDICALE D'ACADEMIE (SSA) DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS DU MOYEN ET SECONDAIRE DU SENEGAL
(SAEMSS) DE LOUGA
Tel : 77 649 00 79**



Ensuite la directrice des carrières a remercié les équipes pour le travail remarquable qu'elles abattent pour une meilleure gestion des carrières des agents de la fonction Publique. Le représentant du MEN confirme les difficultés qui étaient notées dans les commissions et reconnaissent qu'il y a de fortes avancées.

La représentante de la Primature trouve que les commissions sont très favorables et que les agents les aident dans le travail tout en reconnaissant que les commissions sont une plus-value.

Le représentant de la solde salue les initiatives engagées dans la digitalisation car cela pourrait conduire à une administration de gain de temps.

Le représentant de la formation professionnelle qui salue la collaboration entre les agents de la fonction Publique à travers la DENS qui est son aile dure, les syndicats et les agents de la formation professionnelle.

La représentante du Ministère de la Culture félicite la fonction publique pour l'évolution des choses tout en se réjouissant de la belle collaboration entre son département et la fonction publique.

La partie syndicale notamment le SAEMSS a, à travers la DENS, félicité la fonction publique pour les innovations et la disponibilité du chef de division et de ses collaborateurs.

Il a rappelé les difficultés que les commissaires éprouvaient et reconnaît qu'ils ont été soulagés.

Le rappel de la rupture dans l'organisation des commissions en un comité ad-hoc et il a fallu que le SAEMSS se batte pour la tenue des commissions et pour le renouvellement du collège des commissaires.

Et le SAEMSS a remporté largement les élections aux CAP/CD.

Il a tenu à faire un témoignage fort à l'endroit du chef de division de la DENS pour tout le travail remarquable.

- Convier les syndicats à la séance des pré-validation aux IA ;
- Disponibilité des actes en un mois ;
- Tenir les ateliers durant le week-end à Saly par exemple pour les commissions en présence de tous les commissaires ;
- Tenir un atelier d'évaluation après les commissions ;
- Penser au relèvement de la péréquation ;
- Prendre l'entier naturel supérieur après application de la péréquation ;
- Penser à la révision des textes statutaires et réglementaires de la fonction publique ;
- Relever l'indemnité journalière des participants en tenant compte du lieu de provenance de chacun.

Le Chef de la division a rendu grâce à Allah pour les félicitations à son égard.

Il rappelle qu'il est très dur avec les agents de la DENS parce qu'il reconnaît leur dévouement et leur engagement et il les a vivement remerciés.

Il a terminé que 20 449 agents se sont inscrits aux commissions et parmi eux 18 475 ont été validées soit un taux de passage de 90,35%.

Le DGFP a enfin remercié tous les acteurs au nom du Ministre.

Il dit que les critiques permettent de solutionner les problèmes.

La séance est levée à 17h30mn.

Fait à Dakar, le 23 Novembre 2023



**SECTION SYNDICALE D'ACADEMIE (SSA) DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS DU MOYEN ET SECONDAIRE DU SENEGAL
(SAEMSS) DE LOUGA
Tel : 77 649 00 79**



**LE COORDONNATEUR
BRAHAM KA**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
IDRISSA IBRAHIMA WELE**

**LE COORDONNATEUR GENERAL
TAMSIR BAKHOUM**